

RCS : MULHOUSE

Code greffe : 6852

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de MULHOUSE atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2021 B 01434

Numéro SIREN : 830 820 361

Nom ou dénomination : 3G SARL

Ce dépôt a été enregistré le 30/08/2023 sous le numéro de dépôt 5254

3G SARL
Société à responsabilité limitée
au capital de 1 000 euros
Siège social : 2 rue des Diables Bleus
68200 MULHOUSE
RCS MULHOUSE 830 820 361

PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE
DU 3 OCTOBRE 2021

L'an deux mille-vingt-un, le 3 octobre, à 18 heures,

Les associés de la société 3G SARL, société à responsabilité limitée au capital de 1 000 euros, divisé en 100 parts de 10 euros chacune, se sont réunis en Assemblée Générale, au siège social, en renonçant à tout mode formel de convocation.

Sont présents :

- Monsieur Jean-Luc GIROUX, titulaire de 40 parts sociales en pleine propriété
- Madame Isabelle GIROUX, titulaire de 40 parts sociales en pleine propriété
- Madame Florine GIROUX, titulaire de 20 parts sociales en pleine propriété

seuls associés de la Société et représentant en tant que tels la totalité des parts sociales composant le capital de la Société.

Dès lors, l'Assemblée peut valablement délibérer et prendre ses décisions à la majorité requise.

L'Assemblée est présidée par Monsieur Jean-Luc GIROUX, cogérant associé. Le Président rappelle que l'Assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

ORDRE DU JOUR

- Démission de la cogérante
- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

Puis, le Président déclare la discussion ouverte.

Personne ne demandant la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes :

PREMIERE RESOLUTION

L'Assemblée Générale, connaissance prise de la démission de Madame Isabelle GIROUX, de ses fonctions de cogérante avec effet de ce jour, décide de ne pas procéder à son remplacement.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.



DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le Président déclare la séance levée. De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé après lecture par les associés.

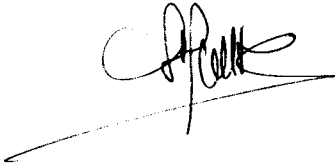
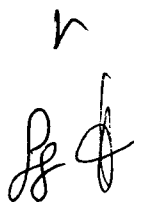
Jean-Luc GIROUX

A stylized, horizontal signature in black ink, consisting of several loops and a long horizontal stroke.

Florine GIROUX

A stylized, horizontal signature in black ink, featuring a large loop at the beginning and several smaller loops towards the end.

Isabelle GIROUX

A stylized, horizontal signature in black ink, with a large loop at the beginning and a long horizontal stroke at the end.Handwritten initials or a signature in the bottom right corner, consisting of a small 'r' above a stylized 'B' and 'f'.